

## Conditions de garantie

**DOCUMENT À CONSERVER PAR L'UTILISATEUR**  
Présenter le certificat uniquement en cas de réclamation

- La durée de garantie est de deux ans à compter de la date d'installation ou d'achat et ne saurait excéder 30 mois à partir de la date de fabrication en l'absence de justificatif.
- La garantie s'applique en France uniquement.
- La garantie couvre l'échange ou la fourniture des pièces reconnues défectueuses à l'exclusion de tout dommage et intérêts.
- Les frais de main d'œuvre, de déplacement et de transport sont à la charge de l'utilisateur.
- Les détériorations provenant d'une installation non conforme, d'un réseau d'alimentation ne respectant pas la norme NF EN 50160, d'un usage anormal ou du non-respect des prescriptions de la dite notice ne sont pas couvertes par la garantie.
- Présenter le certificat uniquement en cas de réclamation auprès du distributeur ou de votre installateur, en y joignant votre facture d'achat.
- Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

**Pièces détachées**  
**Conseils avant et après-vente**  
THERMOR-Services  
17, rue Croix Fauchet, BP 46  
45141 Saint Jean de la Ruelle cedex

TYPE DE L'APPAREIL\* : \_\_\_\_\_

N° DE SÉRIE\* : \_\_\_\_\_

NOM ET ADRESSE DE L'UTILISATEUR : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CACHET DE L'INSTALLATEUR : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\* Ces renseignements se trouvent sur la plaque signalétique située sur le côté de l'appareil.



U0742967

[www.thermor.fr](http://www.thermor.fr)

**Thermor**

EFIL WWW.EFIL.FR / 2023029

**Thermor**

**NOTICE D'INSTALLATION ET D'UTILISATION**  
Guide à conserver par l'utilisateur

## ÉVIDENCE 2

### Convecteur électrique



Retrouvez la notice  
complète en  
version digitale